

## **REUNICA Autonomie, le nouveau contrat dépendance lancé par REUNICA**

Paris, le 16 juillet 2008

REUNICA Autonomie, est une solution innovante en cas de dépendance totale ou partielle, créée dans le cadre du partenariat avec Groupama, 1<sup>er</sup> assureur dépendance en nombre de personnes assurées (217 000 à fin 2007). Elle garantit une couverture complète, notamment afin d'assurer le maintien à domicile. REUNICA Autonomie assure : une rente mensuelle non imposable et définie à l'avance par le souscripteur, une aide financière pour aménager son domicile et une assistance concrète composée de services personnalisés pour accompagner la personne dépendante dans sa vie quotidienne. Cette nouvelle assurance dépendance individuelle s'inscrit dans la logique de proximité et de soutien à domicile du groupe REUNICA et renforce ses valeurs sociales.

### **Une offre adaptée à chaque situation de dépendance**

Après 60 ans, un Français sur 10 est en situation de dépendance et se trouve face à de nouveaux besoins que les familles sont souvent seules à assumer. REUNICA Autonomie offre une rente mensuelle permettant d'assurer l'indépendance financière de la personne en situation de dépendance: ce contrat garantit le versement d'un complément de revenu mensuel non imposable dès le constat de perte d'autonomie de l'assuré. **Parce que chaque situation de dépendance est spécifique, REUNICA Autonomie joue la carte de la personnalisation:** le montant de la cotisation est fixé selon l'âge du client à la souscription, et pour toute la durée de son contrat. Le client ne paie plus de cotisation lorsque l'état de dépendance est déclaré. Le niveau de rente est également laissé au choix du client : entre 300 , 500 , 800 et 1000 /mois. Le souscripteur perçoit 100% de la rente en cas de dépendance totale et 50% en cas de dépendance partielle. A noter qu'une garantie complémentaire permet à l'assuré de recevoir un capital pour l'aménagement de son domicile.

### **Une assistance personnalisée avant et après la reconnaissance de la perte d'autonomie**

REUNICA Autonomie propose une large gamme de services de qualité, afin d'assurer un suivi personnalisé du client. Dès la souscription, une assistance téléphonique est mise à la disposition de l'assuré pour tout conseil dans le domaine de la santé ou de la vie quotidienne. En cas d'hospitalisation de plus de 5 jours, REUNICA Autonomie prend en charge la venue d'un proche, ainsi qu'une aide ménagère à domicile et une garde pour les animaux familiers. **Lorsque la perte d'autonomie survient, REUNICA Autonomie assure un soutien pour faire face aux nouveaux besoins du client:** un professionnel fait un bilan complet des ressources, des différentes aides auxquelles l'assuré peut prétendre et des démarches à effectuer pour les obtenir, des formules de conseil et d'assistance par téléphone

ou par un spécialiste sont proposées au client, et en cas d'installation dans un établissement spécialisé médical, REUNICA recherche une entreprise de déménagement et assure le transfert de la personne.

**Fidèle à ses valeurs humanistes, le Groupe REUNICA s'est attaché, avec cette garantie, à valoriser le conseil et l'accompagnement personnalisé de la personne dépendante.**

**Sans le soutien d'une mutuelle, la dépendance peut coûter jusqu'à 2 500 € / mois**

Aide à domicile, réaménagement du logement, frais d'hébergement en établissement spécialisé : le coût de la perte d'autonomie est élevé :

- Il peut atteindre 1 200 /mois pour le maintien à domicile et 2 500 pour le séjour en maison de retraite.
- Ces frais ne sont pas pris en charge par la complémentaire santé qui couvre exclusivement les frais médicaux

### **À propos du Groupe RÉUNICA**

Le Groupe RÉUNICA est le deuxième groupe de retraite complémentaire en France et la douzième institution de prévoyance française (source : top 20 des IP de l'Argus de l'Assurance).

#### **Il est constitué d'institutions interprofessionnelles de protection sociale :**

- ✓ deux institutions de retraite complémentaire (IRC) Arrco
- ✓ une institution de retraite complémentaire (IRC) Agirc
- ✓ deux institutions de prévoyance
- ✓ une mutuelle interprofessionnelle pour les particuliers et les travailleurs non-salariés
- ✓ une fondation abritée par la Fondation de France : la Fondation Réunica Prévoyance
- ✓ un GIE Informatique : Systaliens [www.systaliens.com](http://www.systaliens.com)
- ✓ un GIE de moyens

#### **Un groupe au cœur de la protection sociale des salariés du Travail temporaire :**

La profession du Travail temporaire a désigné comme institutions de retraite professionnelles les IRC de RÉUNICA .  
L'institution Bayard Prévoyance gère l'accord de branche des régimes de prévoyance complémentaire des intérimaires cadres et non cadres.

#### **RÉUNICA en chiffres :**

- ✓ 2 300 collaborateurs
- ✓ 53 implantations en France
- ✓ 7,5 milliards d'euros de cotisations encaissées
- ✓ 381 000 entreprises adhérentes
- ✓ 8,6 millions de personnes affiliées (dont 7,2 millions de cotisants en retraite et en prévoyance)
- ✓ 33,6 millions d'euros consacrés à l'action sociale
- ✓ 8 milliards d'euros d'actifs gérés au titre des réserves

### **Contact presse**

Anne Rosier

Chargée des relations extérieures

Tél : 01 41 05 26 19

Mail : [anne\\_rosier@reunica.com](mailto:anne_rosier@reunica.com)

[www.reunica.com](http://www.reunica.com)

